

ses activités scientifiques intra-muros consacrées au secteur manufacturier. Des mesures brusques et radicales seraient néfastes. Nous considérons également que les travaux de laboratoires gouvernementaux à une échelle plus restreinte s'imposeront toujours dans ce domaine.

C'est dans cette perspective globale que notre proposition visant à créer la Société canadienne de laboratoires industriels se justifie. Le gouvernement est actuellement confronté à un dilemme: ou bien il continue à fournir, dans ce domaine scientifique, un effort réduit et dispersé et il en accepte tous les inconvénients inévitables: piètre performance, moral à la baisse et immobilisme des effectifs, ou bien, comme nous le lui recommandons, il concentre ce qui restera de ses programmes de recherches intra-muros destinés à aider le secteur manufacturier au sein d'un organisme unique, semblable à la nouvelle société que nous avons proposée.

Cette nouvelle société offrirait un plus grand éventail de recherches, ainsi que plus de souplesse et de mobilité. Si le conseil d'administration et les comités de cette nouvelle institution étaient en grande partie composés de représentants de l'industrie, si ce nouvel organisme relevait du ministre de l'Industrie et du Commerce, et s'il était partiellement financé par l'industrie—comme c'est le cas pour les conseils provinciaux de recherche—ses activités seraient davantage déterminées par la demande et répondraient beaucoup mieux aux besoins réels de l'industrie.

A notre avis, cette réorganisation aurait beaucoup moins d'inconvénients que le replâtrage qui résulterait du maintien de programmes réduits mais dispersés. En outre, nous croyons qu'il serait possible de diminuer ces désavantages si l'intégration proposée s'effectuait graduellement.

Pour commencer, nous suggérons que la nouvelle société prenne la direction des laboratoires d'ingénierie et du bureau des programmes industriels, qui relèvent présentement du CNRC, ainsi des laboratoires de produits forestiers administrés par Environnement Canada. Cette restructuration donnerait au nouvel organisme un mandat suffisamment vaste pour qu'il soit viable. Graduellement, on pourrait ajouter d'autres programmes intra-muros, à mesure que l'étude détaillée que mène actuellement le gouvernement révélerait que ces transferts sont désirables.

CONCLUSION

La crise imminente de la recherche dans le secteur universitaire provient principalement de l'appui insuffisant du gouvernement et de l'immobilité des chercheurs. La généralisation de la politique d'impartition aura pour conséquence d'affecter une plus grande part du budget des sciences aux universités. Ces transferts de fonds ne réussiront toutefois pas à surmonter les difficultés que connaît la recherche universitaire. Nous estimons que cette